

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°15 du 15 avril 2011**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°11**

**DÉCISION N° 0-6190-2011/DEF/EMM/EMO**

portant changement d'affectation du patrouilleur de 400 tonnes « La Railleuse » et du patrouilleur de service public « Arago  
».

*Du 10 mars 2011*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations de la marine ».

**DÉCISION N° 0-6190-2011/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation du patrouilleur de 400 tonnes « La Railleuse » et du patrouilleur de service public « Arago ».**

*Du 10 mars 2011*

NOR D E F B 1 1 5 0 4 3 8 S

---

*Textes abrogés :*

- a) Décision n° 122/DEF/EMM/OPL/EMPL du 6 février 2003 (BOC, 2003, p. 2353. ; BOEM 570-0.2.6).
- b) Décision n° 221/DEF/EMM/OPL/EMPL/-- du 3 avril 1996 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2

*Référence de publication :* BOC N°15 du 15 avril 2011, texte 11.

---

1. Le patrouilleur de 400 tonnes (P400) *La Railleuse* quittera Papeete le 16 mai 2011. Il ralliera Brest le 29 juillet 2011 (date de principe sujette à modification) afin d'y être désarmé.

Il sera placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Brest) et basé à Brest à compter de son arrivée dans ce port.

2. Le patrouilleur de service public (PSP) *Arago* quittera Toulon le 2 juillet 2011. Il ralliera Papeete le 30 août 2011 (date de principe sujette à modification) en remplacement du P400 *La Railleuse*.

Il sera placé sous le commandement organique du commandant supérieur des forces armées en Polynésie Française (COMSUP PAPEETE) en sous-ordre du commandant de la force d'action navale (ALFAN) et basé à Papeete à compter de son arrivée dans ce port.

La catégorie d'affectation de son personnel est la catégorie 2 (deux ans avec famille).

3. La décision n° 122/DEF/EMM/OPL/EMPL du 6 février 2003 relative à l'affectation du patrouilleur de service public *Arago* est abrogée.

La décision n° 221/DEF/EMM/OPL/EMPL/-- du 3 avril 1996 (n.i. BO) portant affectation du P400 *La Railleuse* est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.